

LE PETIT BONHOMMIEN

JOURNAL ÉDITÉ LE 6 octobre 2014 N°53

LA CHASSE AU BONHOMME Photo archive : Groupe des chasseurs à la tête du Rossberg en décembre 1946



De gauche à droite : Xavier Guillemain, Henri Minoux, Joseph Guillemain, Aloyse Petitdemange, Henry Paul, Charles Minoux, André Petitdemange, Emile Jacquinez, Roger Henry, Firmin Henry, ? , Théophile Minoux, Jean-Baptiste Million

Devant : Marius Florance, Germain Lammert, André Guillemain

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE LE BONHOMME
SEANCE du Vendredi 26 septembre 2014**

CHASSE – MISE EN LOCATION DE LA CHASSE - période du 2 février 2015 au 1er février 2024-

Monsieur le Maire informe que la commission consultative communale cynégétique (4C), réunie le mercredi 24 septembre, a donné un avis favorable à toutes les décisions prises dans le cadre de la présente délibération.

Plus des 2/3 des propriétaires, possédant plus des 2/3 des terrains, ont accepté d'abandonner le produit de la location de la chasse.

Voici le détail.

Nombre de propriétaires concernés :	455
2/3 des propriétaires :	304
Surface totale des terrains concernés :	2090 ha 67 a 09 ca
Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon :	341
Surface globale appartenant à ces propriétaires :	1891 ha 17 a 37 ca

Ce produit servira à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole et à l'entretien des chemins ruraux et forestiers.

(Le Procès Verbal a été publié le 29 septembre 2014. Il est affiché dans le hall de la mairie.)

Le conseil a fixé à 2 090 ha 67 a 09 ca la contenance des terrains à soumettre à la location.

Les trois lots de chasse existants ont été maintenus.

Des clauses particulières ainsi que des restrictions particulières à l'exercice de la chasse ont été adoptées.

Le plan de chasse sera demandé par la commune pour le compte des propriétaires ;

Les lots de chasse n° 1 et 3 seront loués par convention de gré à gré.

Si le locataire actuel du lot n° 2 n'exerce pas son droit de priorité, il sera loué par appel d'offres.

La révision du prix de location est laissée au choix au moment de la signature des conventions.

La délibération complète est consultable en mairie.

DISTRACTION ET INTEGRATION DE TERRAINS AU REGIME FORESTIER (2ème délibération)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise vendredi 5 septembre 2014, relative à la distraction de trois parcelles forestières (La Maze : section 13 parcelle 55/2 + Le Reissberg : section 13 parcelles 57/27 et 58/27) et à l'intégration de deux parcelles communales (La Maze section 14 parcelles 54 et 55) au régime forestier à la condition que :

- l'Office National des Forêts, préalablement, réalise une coupe à blanc de la parcelle n° 58/27 en section n° 13, avant soustraction de cette parcelle du régime forestier ;

Cependant, M Cointet (O.N.F.) signale qu'il n'est pas judicieux de faire une coupe à blanc sur la parcelle n° 58/27 en section 13 ; parcelle qui va être distraite du régime forestier.

En effet, les arbres présents sur le site sont tous des arbres de lisière ; ils paraissent suffisamment solides pour être conservés en l'état. Si l'un ou l'autre devait dépérir, il pourrait être coupé à l'occasion d'un chantier dans le coin.

A l'unanimité des voix, le conseil municipal décide de supprimer la condition qui avait été prise en réunion du 5 septembre. Les autres termes de la délibération ne sont pas modifiés.

BATIMENT DE LA SALLE DES FETES – PROJET DE TRAVAUX 2015

(Déplacement de l'office – Création de nouveaux sanitaires – Rénovation de la salle et changement bar)

Le conseil municipal décide de prévoir ces travaux, d'un montant TTC 153.502,80 euros et HT 127.919 euros (travaux, maîtrise d'œuvre et missions diverses) au budget primitif de 2015. Le conseil municipal sollicite le conseil général pour obtenir une subvention la plus élevée possible et approuve le plan de financement; celui-ci sera amené à évoluer en fonction de la subvention attribuée et en fonction des coûts du marché.

VOIRIE – AMENAGEMENT DE LA RUE DES PIERRES BLANCHES – PROJET DE TRAVAUX 2015

Le conseil municipal décide de prévoir ces travaux, d'un montant TTC 166.357,50 euros (montant arrondi à 167.000 euros pour le budget primitif 2015) et HT 138.631,25 (travaux, maîtrise d'œuvre et missions diverses) et sollicite le conseil général pour obtenir une subvention la plus élevée possible. Le conseil municipal approuve le plan de financement; celui-ci sera amené à évoluer en fonction de la subvention attribuée et en fonction des coûts du marché.

SUBVENTION ANNEE 2015 – DEMANDE DE DELTA REVIE

Aucune aide financière n'est versée aux diverses associations qui sont déjà subventionnées par différents organismes.

LOCAL COMMUNAL LOUE AU GARAGISTE

Le garagiste du Bonhomme loue depuis plus d'une dizaine d'année le local communal situé devant les ateliers municipaux.

Depuis le 16 juin 2014, le garagiste a créé une nouvelle société : Sarl Atelier Motors 68.

A partir du 01/01/2015, le garagiste occupera probablement des locaux dans la commune voisine de Lapoutroie.

M. Siess ayant vu avec son assurance et son comptable, il n'est pas nécessaire de refaire un bail ni d'annuler partiellement le titre de recette annuel.

CREDIT A VOTER – CONSTRUCTION DU TENNIS A HACHIMETTE – DM N° 2

La délibération sera prise fin octobre.

En effet, un crédit supplémentaire sera à voter ; mais, pour l'instant, on ne connaît pas le coût tout à fait exact de la somme sur laquelle le conseil devra se prononcer, car il est peut être prévu un réajustement pour tenir compte de l'évolution des prix.

La délibération se fera ultérieurement, lorsque le coût définitif sera connu.

CONCESSION DE SOURCE FORESTIERE – MODIFICATION DU CONCESSIONNAIRE

Suite à la vente par le SCI au repos du Grand Pré (Monsieur Marcel Georges Louis RIEFLE et Madame Jeannine RITTER, et Madame Marthe Alice MESSERLIN veuve RIEFLE), la concession au nom de la SCI le repos du grand pré sera échue le 31.12.2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, attribue la concession de source en parcelle forestière n° 61 (captage d'une source), à Monsieur Marcel Georges Louis RIEFLE et Madame Jeannine RITTER, et à Madame Marthe Alice MESSERLIN veuve RIEFLE pour une durée de 9 ans, à compter du 1er octobre 2014. Le tarif est fixé à 100,- Euros/an et les frais de dossier à 50 euros, à payer en une seule fois, à l'établissement de la concession. Monsieur le maire enverra deux exemplaires à l'O.N.F. de Strasbourg pour information et classement.

ASSOCIATION PAYSAGES D'ALSACE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal ne donne pas suite.

MOTION – Demande de motion de la part de M. Philippe RICHERT président du conseil régional d'Alsace

Après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition de loi concernant l'éventuelle fusion entre l'Alsace, La Lorraine et la Champagne-Ardenne.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS

Suite au nombre de camions empruntant le col du Bonhomme et pour faire part du mécontentement général, les cols de Bussang, Le Bonhomme et Saales vont être bloqués le **4 novembre 2014, de 11 h à 14 h**. Le même blocage sera reconduit tous les mois si rien ne change.

La participation d'un grand nombre d'habitants est fortement souhaitable. Nous comptons sur vous !

Prochaine réunion le 31/10/2014.

INFORMATIONS COMMUNALES

DISTRIBUTION SAPINS DE NOEL

La distribution des sapins de Noël extérieurs se fera la semaine 49 soit du 1^{er} au 6 décembre 2014.

La distribution de sapins intérieurs se fera le mercredi 10 décembre de 8h à 11h30 aux ateliers municipaux.

INTERVENTION DES SAPEURS POMPIERS

Trois pompiers ont effectué une manœuvre de sécurité et d'évacuation des écoles maternelle et primaire, de la cantine et de la mairie le 2 octobre dernier.

Cela a permis de vérifier le fonctionnement de la sirène mais également de préparer les enfants à faire face à des situations d'urgences.



AIDE A LA PERSONNE

La permanence sera ouverte à partir du 8 novembre et ce chaque 15 jours sur rdv auprès de la mairie de 9h30 à 11h00 par Mmes Béatrice DUBOIS et Corinne SCHLUPP pour accueillir les personnes en recherche d'emploi, soutenir les personnes en difficultés et les personnes âgées. Cette aide consiste à les mettre en relation avec des personnes compétentes, suivant l'aide demandée et à aider les demandeurs d'emploi dans leur recherche, notamment en réalisant un CV et une lettre de motivation ainsi que les diriger sur des sites ou entreprises correspondant à leur demande. Merci de bien vouloir contacter la mairie pour une prise de RDV au **03.89.47.51.03.**

HOMMAGE

Une messe a été célébrée au Bonhomme le 4 octobre dernier à la mémoire de Monsieur Henri JACOPIN, décédé à l'âge de 68 ans. Cet hommage a été rendu à la personnalité de cet homme qui a beaucoup œuvré pour notre commune.

Pompier durant 26 ans dont 16 ans comme chef de corps.

Ancien conseiller municipal de 1989 à 2001.

Artisan au Bonhomme durant 35 ans.

Monsieur Henri JACOPIN s'est également occupé du Club des Jeunes et a fait partie du Comité de Jumelage du Bonhomme durant de nombreuses années.

Nous garderons de lui un souvenir reconnaissant !



Monsieur
Henri
JACOPIN en
bas à droite
sur la photo

Conseil
Municipal de
1995

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

PAROISSE ST NICOLAS

Conseil de fabrique de la commune de LE BONHOMME

Les membres du Conseil de Fabrique (Gaby Masson, Fabien Laurent, Catherine Mathis, Francine Petiddemange & Jean-Noël Bianchi) ont la délicate responsabilité de gérer les finances de la paroisse et de veiller à l'entretien de l'église et des locaux de la paroisse.

Notre Eglise, au coeur du village, reste un symbole de rassemblement où chacun peut trouver sa place à travers les joies et les peines partagées ! Construite par nos anciens, nous devons l'entretenir et la préserver pour les générations à venir.

Au coeur de nos hivers d'Alsace notre tâche est, entre autres, de veiller à son chauffage afin que l'Eglise reste accueillante et ne se détériore pas. **Vous connaissez tous l'augmentation du fioul.** La paroisse ne vit que des quêtes et de vos dons. Pour assurer cette tâche nous faisons, par ce mot, appel à votre générosité et vous demandons de nous aider. Nous accueillons avec gratitude toute offrande.

Nous vous rappelons que les dons au profit de la paroisse vous permettent de bénéficier d'une réduction d'impôts. Tout don (à partir de 10 €) donnera droit à un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus. Vous pouvez remettre votre don dans une enveloppe intitulé: "Chauffage" à la quête d'un dimanche ou à un membre du Conseil de Fabrique.

Un grand merci à tous les généreux donateurs !

Talon à remettre avec votre don

Nom prénom

Adresse

SIGNATURE :

Don de €

Je désire recevoir un reçu fiscal / Je ne désire pas recevoir un reçu fiscal (entourer la mention choisie)

PAROISSE ST NICOLAS DU BONHOMME : INVITATION

Afin de fêter notre patron Saint Nicolas, le Conseil de Fabrique organise un repas à la salle des fêtes

LE DIMANCHE 7 DECEMBRE 2014

Vous êtes cordialement invités à participer à :

10h30 : Messe à l'Eglise du Bonhomme

11h30 : Apéritif offert par le Conseil de Fabrique à tous les paroissiens

12h30 : Repas

Menu : Choucroute, fromage, dessert et ¼ de vin ou une bière par personne

Afin de faciliter le bon déroulement de cette fête, nous vous serions reconnaissants de remplir le talon ci-joint et de le remettre avec le règlement **avant le 02/12/2014 chez Michel Henry (03.89.47.21.08) ou chez Gaby Masson (03.89.47.52.06).**

Le prix du repas tout compris est de 20€ par adulte et 10€ pour les enfants de moins de 12 ans.

Nous espérons avoir le plaisir de se retrouver tous ensemble pour ce repas. Merci d'avance pour votre présence.

Une vente aura lieu pour l'association « MARIE AMOUR ».

.....
Madame, Monsieur

Nombre : Repas adulte à 20€ soit : Euros

Nombre : Repas enfant à 10€ soit : Euros

INFORMATIONS DIVERSES

Banque alimentaire du Haut Rhin

La commune organise, comme chaque année, la collecte pour la banque alimentaire qui fait appel à votre soutien et à une solidarité entre haut-rhinois.

La collecte annuelle de produits alimentaires destinés à des familles de notre département dans le besoin, aura lieu **du lundi 24 au vendredi 29 novembre 2014.**

Vous pouvez déposer les aliments souhaités tels que : conserves de légumes, conserves de poisson, conserves de fruits, lait, sucre, café, petits déjeuners ou produits d'hygiène à la mairie **du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et le lundi de 14 à 18 h.**

Merci d'avance pour votre générosité!

RETRAITES DE LA CNRACL

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) procède au renouvellement de son conseil d'administration en décembre 2014. L'élection de ses membres a lieu dans le cadre d'un vote, soit par correspondance, soit par Internet sur un site sécurisé.

La Caisse des dépôts a établi les listes électorales dans le cadre de sa mission d'organisation du scrutin.

L'instruction de vote et la liste électorale prenant en compte tous les retraités de la CNRACL résidant dans votre commune et admis à la retraite avant le 2 septembre 2014, date fixée par l'arrête du 1^{er} août 2014 définissant les conditions du scrutin ont été affichées en mairie.

Les retraités de la CNRACL peuvent ainsi venir vérifier leur inscription ainsi que les modalités du scrutin.

VENTE

Vends couches lavables en BAMBOU marque B'bies.
TBE
Différents coloris
50€ les 4 avec voiles biodégradables fournis
Si 2 lots achetés, je donne en plus une TE2 en bambou
4 lots disponibles
Tout le stock acheté(= 21 couches) vous repartez avec 2
TE2, 9x50 voiles et une couche de piscine lavable pour
200€



Vends écharpe de portage néobulle neuve cause double
emploi à 55€
Valeur neuf : 90€

Vends Babycook Béaba + accessoire cuiseur riz + gourde
compote béaba à 55€
Valeur neuf 130€



Contact : Mme Ruggieri 07 78 88 22 35

BOURSE D'HIVER

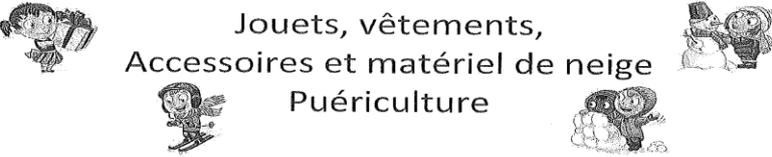


L'Association La P'tite Graine
Périscolaire de FRELAND

Organise sa

Bourse d'Hiver

Jouets, vêtements,
Accessoires et matériel de neige
Puériculture



Dimanche 9 Novembre 2014
Salle des Fêtes de FRELAND
De 9h à 16h00

*Location : 1 table = 12 € / 2 tables = 20 €
Petite restauration sur place*

Inscriptions : 03 89 71 92 81 @: la-ptite-graine-freland@orange.fr

Appel aux dons ... une seconde vie pour vos jouets, livres, peluches, etc...
N'hésitez pas à déposer vos articles au sein de la structure (1 rue des Violettes)
Vente au profit de l'association

MISSION LOCAL DES JEUNES : Une aide, une écoute aux jeunes de 16 à 25 ans

Vous êtes à la recherche d'une orientation professionnelle, d'une qualification, d'un emploi : les conseillers de la Mission Locale vous proposent un ensemble de service : accompagnement individualisé et personnalisé, ateliers d'orientation, ateliers de technique de recherche d'emploi.

Antenne GUEBWILLER :

170 rue de la république 68500 GUEBWILLER 03 89 83 26 00

Tous les jours de 8h30 à 12h00

Lundi, mardi et mercredi de 13h30 à 17h00, Vendredi de 13h30 à 16h

Communauté des Communes de la Région de Guebwiller : Buhl, Bergholtz, Bergholtz-Zell, Guebwiller, Hartmannswiller, Issenheim, Jungholtz, Lautenbach-Schweighouse, Lautenbach-Zell, Linthal, Merxheim Murbach, Orschwihr, Raedersheim, Rimbach, Rimbach-Zell, Soultz, Soultzmatt-Wintzfelden, Wuenheim,

NOS PERMANENCES : une mission d'accueil des jeunes dans la proximité !

Commune de Merxheim :

Mairie, 2 rue de Guebwiller, MÉRXHEIM - 03 89 76 90 82

Tous les derniers mardis du mois de 8h30 à 12h

Commune de Soultz :

Bureau à l'Office du Tourisme de Soultz, place de la République - 03 89 26 04 34

Tous les vendredis de 10h à 12h

Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin :

A la Mairie d'Ensisheim 03 89 83 32 10

Les lundis de 14h00 à 17h00 et les jeudis de 8h30 à 12h sur RDV

Le dernier mercredi de chaque mois de 8h30 à 12h sur RDV

Communes de : Biltzheim, Ensisheim, Meyenheim, Munwiller, Niederentzen, Niederhergheim, Oberentzen, Oberhergheim, Réguisheim

Communauté de Communes Essor du Rhin :

2 rue du Rhin, 68740 FESSENHEIM, 03 89 48 62 30

Les mercredis de 14h00 à 17h00

Communes de : Blodelsheim, Fessenheim, Hirtzfelden, Munchouse, Roggenhouse, Rumersheim-le-Haut, Rustenhart

Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux

A la Maison des Services, 12b Place de la République à Rouffach

Les mardis de 8h30 à 11h30

Communes : Eguisheim Gueberrschwihr, Gundolsheim, Hattstatt, Husseren-les-Châteaux, Obermorschwihr, Osenbach, Pfaffenheim, Rouffach, Voegtlinshoffen et Westhalten.

Coordonnées :

Siège COLMAR

4-6 rue de la 5^{ème} Division Blindée

BP 50576 - 68018 COLMAR

T : 03.89.21.72.20 – F : 03.89.21.72.39

Mail : ml@missionloalecolmar.fr

Antenne GUEBWILLER

170 rue de la République 68500 GUEBWILLER

T : 03.89.83.26.00 – F : 03.89.28.61.25

Mail : mli-guebwiller@missionloalecolmar.fr

ANTENNE EUROPE

5A rue de Zurich 68000 COLMAR

T : 03.89.80.70.41 – F : 03.89.80.26.54

Mail : b.faraj@missionloalecolmar.fr

www.missionloalecolmar.com

Siège COLMAR : 4 – 6 rue de la 5^{ème} Division Blindée, 68000 Colmar, 03 89 21 72 20

Sans rendez-vous : accueil tous les matins : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30

Communauté d'Agglomération de Colmar (Colmar, Herrlisheim, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Jebnheim, Logelbach, Niedermorschwihr, Ste Croix en Plaine, Sundhoffen, Turckheim, Walbach, Wettolsheim Wintzenheim, Zimmerbach,)

NOS PERMANENCES : une mission d'accueil des jeunes dans la proximité !

Commune de Wintzenheim

L'ARTHUSS 2-4 avenue Delattre de Tassigny à Wintzenheim, 03 89 79 60 17

Les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois de 14h00 à 16h30

Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

- **Com. Com. Kaysersberg** au 31 rue de Geisbourg – 03 89 78 21 55 : **le 2^{ème} lundi du mois de 8h30 à 12h sans rendez-vous et de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous.**
- **Mairie de Lapoutroie**, 39 rue Gal Dufieux - 03 89 47 50 10 : **le 1^{er} lundi du mois de 8h30 à 12h sans rendez-vous et de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous.**
- **Mairie d'Orbey** 48 rue du Général De Gaulle 03.89.71.20.07: **les 3^{ème} et 4^{ème} lundis du mois de 8h30 à 12h sans rendez-vous et de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous**

Communes : Ammerschwih, Fréland, Katzenthal, Kaysersberg, Kientzheim, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey, Sigolsheim

Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé :

1 rue Pierre de Coubertin, 68150 Ribeauvillé, 03 89 73 27 10

Tous les vendredis du mois de 8h30 à 12h sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 sur rendez-vous

Communes : Aubure, Beblenheim, Bennwihr, Bergheim, Guémar, Hunawih, Illhaeusern, Mittelwihr, Ostheim, Ribeauvillé, Riquewihr, Rodern, Rorschwihr, St Hippolyte, Thannenkirch, Zellenberg

Communauté de Communes du Pays de Brisach :

16 rue de Neuf Brisach, 68600 Volgelsheim, 03 89 72 56 49

Tous les vendredis du mois et de 8h30 à 12h sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 sur rendez-vous.

Le 2^{ème} mardi du mois de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h00 sur rendez-vous.

Communes : Algoisheim, Appenwihr, Artzenheim, Balgau, Baltzenheim, Biesheim, Dessenheim, Durrenentzen, Heiteren, Geiswasser, Hettenschlag, Kunheim, Logelheim, Namsheim Neuf-Brisach, Obersaasheim, Urschenheim, Vogelgrun, Volgelsheim, Weckolsheim, Widensolen, Wolfgantzen

Communauté de Communes de la Vallée de Munster : Attention: nouvelle adresse JUN 2014

A la maison des services, 2b rue Jean Matter 68140 MUNSTER 09 64 10 30 39

Tous les mardis du mois de 8h30 à 12h sans rendez-vous et de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous

Communes : Breitenbach, Eschbach-au-Val, Griesbach-au-Val, Gunsbach, Hohrod, Luttenbach, Metzeral, Milllach, Muhlbach-sur-Munster, Munster, Sondernach, Soultzbach-les-Bains, Soultzeren, Stosswihr, Wasserbourg, Wihr-au-Val

Communauté de Communes du Pays du Ried Brun :

24 rue Vauban, 68320 MUNTZENHEIM, 03 89 78 63 80

2^{ème} mardi du mois de 8h30 à 12h00

Communes : Andolsheim, Bieschwihr, Fortschwihr, Grussenheim, Holtzwihr, Muntzenheim, Riedwihr, Wickerschwihr

JDC

**JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ**

**BIENTÔT
16
ANS !
PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », puis, dans la zone « recherche » tapez « recensement citoyen en ligne ».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

**RENSEIGNEMENTS
ET CONTACTS
AU DOS**

**LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

Chefs de projet > QUENTIN POUZER (saa/com) + ERICANE BABOIO (saa/dsn) • Directeur artistique / Graphiste > @ PASCAL ILIC (saa/com)
Crédits photographiques > @ ECPAD • Impression et façonnage > POT + PAP (saa/spac) • JUILLIET 2014



www.defense.gouv.fr/jdc



IMPORTANT---DECHETS (tontes de gazon)

Le service technique a vidé les deux containers situés à côté du cimetière communal, aujourd'hui le 8 octobre 2014.

Ils y ont trouvé du gazon, issu de nombreuses tontes.

Nous rappelons que ces containers sont destinés à recueillir uniquement les déchets issus du cimetière.

Ainsi, nous vous demandons de ne plus jeter les déchets verts dans ces containers mais de les déposer à la déchetterie d'Orbey, ou à celle de Kaysersberg ou celle de Sigolsheim.

Les déchèteries

3 déchèteries : SIGOLSHEIM - KAYSERSBERG - ORBEY

Horaires 2014

	LUNDI	MARDI	MERC.	JEUDI	VEND.	SAMEDI
SIGOLSHEIM	/	/	/	9h-12h	9h-12h	9h-12h
KAYSERSBERG	/	14h-18h*	14h-18h*	/	14h-18h*	9h-12h 13h30-18h*
ORBEY	/	14h-18h*	14h 18h*	/	14h-18h*	9h-12h 13h30-18h*

* Fermeture à 17h en période hivernale (début novembre - fin février)

Nous vous remercions de votre civisme.

DATES DES BATTUES

Nous vous informons des prochaines battues sur le ban communal du Bonhomme.

19/10/14	battue entre nous et les nouveaux partenaires
25 & 26 /10/14	battue (3 fusils par part)
9 & 10/11/14	battue (3 fusils par part)
22/11/14	battue (3 fusils par part)
7/12/14	battue (3 fusils par part)
21/12/14	battue (3 fusils par part)
26/12/14	battue (3 fusils par part)

Directeur de la publication : Jean-François Bottinelli Maire -- Responsable de la rédaction : Corinne Schlupp adjointe
Mairie du Bonhomme – 61 rue du 3^{ème} Spahis algériens – 68650 Le Bonhomme
Tél : 03.89.47.51.03 --- Fax : 03.89.47.53.25 --- mail : mairie-du-bonhomme@wanadoo.fr